

24 avr 2014 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Participation belge à la mission d'observation spéciale de l'OSCE en Ukraine

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à la mission d'observation spéciale en Ukraine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

En vue de répondre favorablement aux appels de l'OSCE, le Conseil des ministres a décidé de prendre en charge les compatriotes sélectionnés par l'OSCE, suivant la clé de répartition des contributions obligatoires des Etats-membres au budget de l'OSCE (soit 3,24% pour la Belgique). Cette prise en charge sera financée par l'enveloppe budgétaire globale des crédits destinés à la gestion civile de crises.

Pour répondre au 2e appel de l'OSCE, il est proposé que la Belgique prenne en charge le coût de 6 observateurs. Pour les appels suivants (jusqu'à un nombre total de 500 observateurs), la Belgique prendra à sa charge un maximum de 3,24% des observateurs supplémentaires (15 belges sur 500).

Pour rappel :

Le 10 avril 2014, le Conseil des ministres a donné son accord de principe à la participation de la Belgique à la mission d'observation spéciale de l'OSCE en Ukraine, suite à la sélection de 3 compatriotes par l'OSCE (2 observateurs et 1 officier de sécurité). Le 10 avril 2014 au soir, l'OSCE a lancé un deuxième appel à candidatures auprès de ses Etats-Membres, en vue de recruter 100 observateurs supplémentaires. Le 14 avril, une version amendée de ce deuxième appel a été publiée, augmentant le nombre d'effectifs à recruter à 200 au lieu de 100.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>